



La place de l'évaluation dans le processus  
d'orientation professionnelle des adultes

28 ET 29 NOVEMBRE 2002  
ESC LILLE

Alain PAINEAU<sup>1</sup>

## **Evaluation des intérêts professionnels et orientation**

Cette communication pourrait être sous-titrée « Psychologie des intérêts et orientation des adolescents de niveau moyen et faible : approche méthodologique ». La psychologie des intérêts (selon Dupont J.-B. (1979) « les intérêts correspondent à des tendances ou dispositions relativement stables ou durables [...] orientées vers différents domaines [...] d'activités et d'expériences vécues dans un milieu culturel donné ») est une discipline dont l'origine est ancienne et qui a suscité de nombreux travaux, dans différents pays du monde. Il a été largement démontré que les intérêts inventoriés constituaient une information plus fiable que les intérêts exprimés. Les intérêts professionnels (inventoriés) d'un individu, constituant des tendances stables ou durables, sont de nature à permettre l'établissement d'un pronostic. Toutefois, elle connaît quelques limites face au public de niveau moyen et faible. Seront passés en revue les principaux choix possibles lors de la construction d'un inventaire d'intérêts professionnels cherchant la meilleure adaptation possible à ce public. Les modalités des divers choix envisageables seront brièvement commentées (avantages vs inconvénients) faisant ainsi apparaître la justification des choix de construction de l'inventaire Aid'Orient<sup>1</sup>. Seront également abordées succinctement les opérations d'expérimentation et de validation qui ont été conduites pour tester les hypothèses de travail, puis aboutir à cet instrument. Bien qu'Aid'Orient<sup>1</sup> ne s'inscrive pas dans la logique de « l'appariement », l'inventaire est complété par une classification de métiers et emplois ; la problématique d'élaboration de celle-ci sera évoquée succinctement.

Le « format » de cette communication conduit à aborder la méthodologie suivie de manière très synthétique et non exhaustive. Des informations plus détaillées sont disponibles à <http://www.aidorient.org/>.

---

<sup>1</sup> Psychologue du travail, [alain.paineau@aidorient.org](mailto:alain.paineau@aidorient.org).

# 1. L'inventaire d'intérêts professionnels Aid'Orient'

## Problématique

En propos liminaire, on peut observer que faire appel à la psychologie des intérêts dans le conseil aux publics dits de niveau moyen et faible est déjà prendre en compte leur situation, en leur offrant une épreuve qui s'intéresse à leurs préférences, dans laquelle il n'y a pas de bonne et de mauvaise réponse et qui ne les mettra pas dans une situation d'échec, qu'ils connaissent si souvent par ailleurs. L'entrée dans la construction du projet professionnel sur la base des intérêts, plutôt que sur celle des aptitudes, est plus motivante pour l'intéressé, les autres facteurs de l'orientation étant examinés dans un second temps.

Si l'on ne peut pas toujours retenir un projet professionnel correspondant aux préférences du candidat, par exemple, en raison d'un trop grand décalage entre le profil d'intérêts et les possibilités du jeune, tel des intérêts scientifiques associés à des résultats scolaires très faibles, au moins peut-on rejeter les hypothèses correspondant aux catégories d'intérêts les plus fortement rejetées, minimisant ainsi les risques d'insatisfaction et par conséquent d'instabilité dans la voie déterminée. L'inventaire d'intérêts fournit des informations utiles dans ce cas également.

L'instrument doit pouvoir s'insérer dans tout type de démarche d'aide à la construction du projet professionnel, privilégiant l'entretien ou le travail en groupe. Les résultats obtenus à l'inventaire constituent une « interface » entre le profil d'un candidat à l'orientation scolaire et professionnelle et « l'univers des métiers », permettant en particulier d'identifier dans les répertoires de métiers des choix professionnels envisageables. L'instrument doit aussi permettre de minimiser le plus possible l'effet des stéréotypes qui conditionnent le plus souvent le choix professionnel. Il doit encore être d'application simple et rapide, permettant ainsi son utilisation au bénéfice d'un large public, ce qui nécessite notamment de traiter en amont, soit lors de la construction, le plus largement possible les difficultés d'utilisation de ce type d'épreuve.

Le principal défi à relever consiste à élaborer un instrument suffisamment sensible pour faire apparaître la hiérarchie des préférences professionnelles du répondant, même si ceux-ci sont peu différenciés.

Il doit enfin susciter l'intérêt des jeunes auxquels il est proposé, pour favoriser leur indispensable implication dans la démarche d'élaboration du projet professionnel et, dans une perspective éducative, susciter une réflexion concrète face au projet professionnel.

A l'issue de travaux préparatoires, l'épreuve a été construite sur la base de deux expérimentations successives conduites avec le concours de divers organismes (CIO, Missions locales, PAIO, Centres de bilan (CIBC), AFPA...), la première portant sur le test des items et la seconde portant sur le test de la version provisoire de l'inventaire auprès de jeunes scolarisés ou en recherche d'insertion (dispositif 16-25 ans).

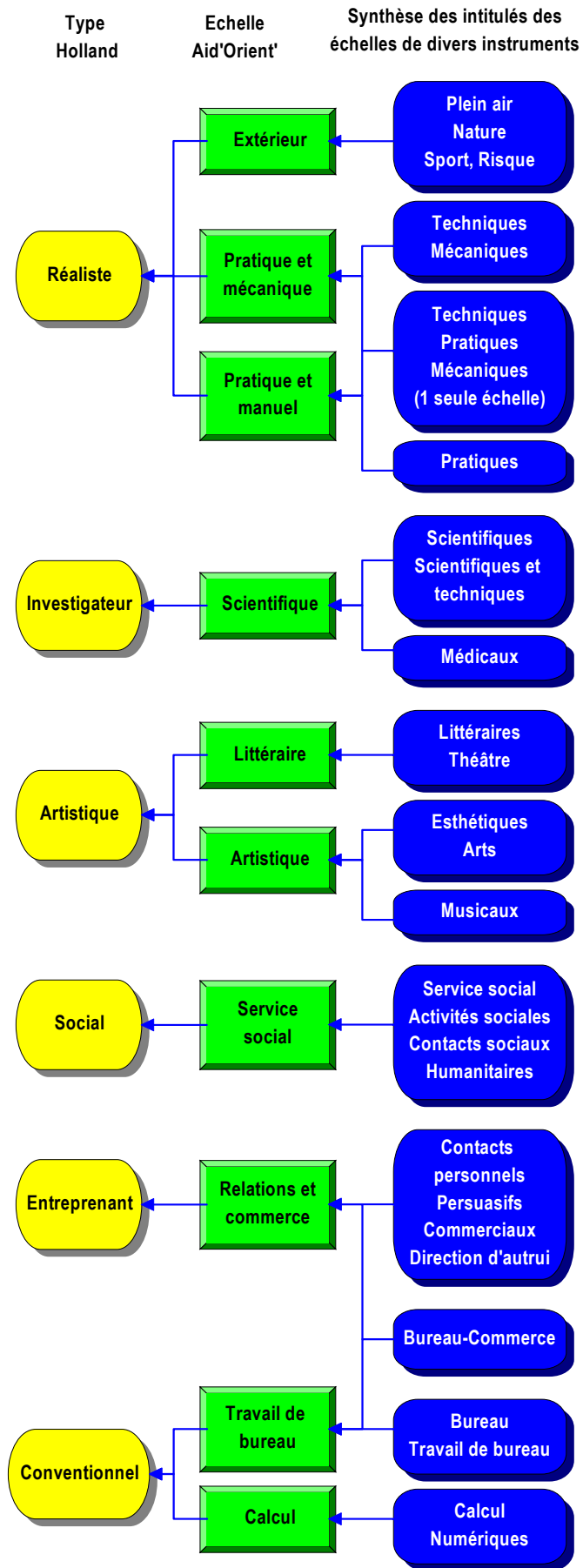
## Travaux préparatoires

### Détermination des échelles de l'inventaire

Le domaine des intérêts professionnels a fait l'objet de diverses segmentations, déterminées a priori puis validées après expérimentation ou issues de l'analyse factorielle... Quels que soient les modes de segmentation retenus, les différents travaux ont produit des résultats assez largement cohérents.

La prégnance du modèle de Holland (le modèle « hexagonal ») peut inciter à s'y référer pour la construction d'un inventaire ou questionnaire d'intérêts professionnels. Pour rappel, Holland définit six dimensions ou « orientations » : Réaliste, Intellectuelle, Artistique, Sociale, Entrepreneuriale et Conventioneerelle.

Le schéma ci-après présente des intitulés usuels d'échelles d'intérêts, ainsi que la représentation des relations entre échelles et avec les orientations de Holland.



### **Orientation Réaliste de Holland**

On peut observer, ainsi que Dupont J.-B. (1987, p. 519), que « Certains types [de Holland...], correspondent à des regroupements beaucoup trop vastes ; couvrant un champ professionnel très étendu, ils englobent des « dimensions » fondamentales, vraiment hétérogènes ; c'est le cas du type réaliste qui comprend à la fois tout le monde du « plein air » et tout le monde « mécanique » (ou technique-pratique) ; considérés d'un point de vue rationnel - et même empirique - ces deux mondes ne relèvent pas d'une même catégorie ; il y a donc lieu de les différencier dès l'origine, comme l'a fait Kuder ». En ce qui concerne le monde « mécanique » (ou technique-pratique) évoqué par Dupont, on peut rappeler une remarque formulée par Descombes J.-P. (1974) dans le manuel pour la version et adaptation française (abrégée) de l'Inventaire de Préférences Professionnelles du Professeur Kuder : « cette échelle d'intérêts mécaniques nous paraît être insuffisante pour représenter et différencier valablement tous les métiers industriels et artisanaux ». Ces observations voient leur portée renforcée lorsqu'on vise l'application de l'instrument à un public de niveau moyen et faible et on peut préférer au type « réaliste » une segmentation en trois échelles, telles « extérieur », « pratique et mécanique » et « pratique et manuel », plus discriminantes.

### **Orientation Artistique de Holland**

Les diverses segmentations de ces échelles traduisent une difficulté liée à l'orientation Artistique de Holland, lorsqu'on ne l'aborde pas sous l'angle de la personnalité, mais sous celui des métiers envisageables : les intérêts peuvent être élevés pour une forme d'art, sans être particulièrement élevés pour d'autres formes d'art. Les débouchés limités n'incitent guère à augmenter le nombre d'échelles de l'instrument en déclinant les différentes catégories artistiques. La segmentation retenue pour Aid'Orient' distingue une échelle Littéraire (dont le champ est plus large que le domaine artistique), et une échelle Artistique, généraliste.

### **Orientations Entrepreneuriale et Conventionnelle de Holland**

Des travaux ont montré des recouvrements entre les dimensions « Relations et commerce » et « Travail de bureau », toutefois, CLOSS S.J. a testé une échelle « bureau-commerce » dont le manuel du Guide d'Intérêts Professionnels de l'Applied Psychology Unit fait apparaître qu'elle est à bien des égards la moins satisfaisante des échelles de l'instrument. Aid'Orient' distingue ces deux dimensions.

### **Les échelles d'Aid'Orient'**

Aid'Orient' comporte 10 échelles : Extérieur, Pratique et mécanique, Pratique et manuel, Scientifique, Littéraire, Artistique, Service social, Relations et commerce, Travail de bureau et Calcul.

### **Choix de la nature des items**

Un des problèmes rencontrés auprès d'une partie des publics de niveau faible est celui de la lecture, ce qui invite à se poser la question du choix entre items verbaux et non verbaux (photographies ou dessins). Lors de l'élaboration du projet Aid'Orient', il est apparu que si les items non verbaux offraient la possibilité pour des lecteurs déficients de répondre à l'épreuve, il apparaissait difficile de maîtriser dans la construction de l'épreuve les stéréotypes attachés à ces items.

C'est pourquoi ont été retenus des items verbaux. Ceux-ci nécessitent un minimum de maîtrise de la lecture. Un certain nombre de dispositions, présentées dans les points suivants, ont été prises pour minimiser le niveau d'exigence de l'épreuve en la matière.

Les instruments classiques font appel à différents types d'items : noms de métiers ou de professions (saturés par les stéréotypes) ; activités professionnelles (peuvent aussi évoquer des stéréotypes ; peuvent constituer des items peu compréhensibles pour des jeunes connaissant bien peu l'univers des métiers) ; activités de loisirs (bien choisies, peuvent être évocatrices pour les jeunes, mais ne contribuent guère, ni à la crédibilité de l'épreuve, ni à la découverte de la réalité professionnelle) ; activités diverses ; secteurs d'activité professionnelle (semblent constituer des items trop abstraits pour des jeunes, insuffisamment informés de ce que recouvrent réellement les intitulés qui leur sont proposés) ; branches scolaires ou intitulés de formation (ne semblent pas les plus adaptés face à un public dont une partie est dans - ou à la limite de - l'échec scolaire) ; traits de personnalité ou de comportement (peuvent constituer des items pertinents, mais ne semblent pas indispensables dans une épreuve centrée sur les seuls intérêts professionnels).

J'ai choisi de faire appel aux activités professionnelles, car celles-ci permettent de mieux maîtriser l'effet des stéréotypes. De par la cohérence entre le contenu des items et l'objet de l'épreuve, crédibilisent celle-ci auprès des répondants. Elles font découvrir au répondant, qui connaît mal l'univers des métiers, des activités dont beaucoup lui sont inconnues, et par là, lui apportent une information sur les métiers. Elles suscitent une réflexion concrète face au choix professionnel.

### **Contraintes de formulation des items**

Chaque activité proposée doit être aussi signifiante que possible pour le répondant, et sa signification doit être aussi univoque que possible. L'instrument étant destiné à un public disposant d'une information limitée et approximative sur le monde professionnel, les répondants doivent le plus souvent imaginer ce qu'évoque l'activité, plutôt que de se souvenir de quelque chose de connu, aussi convient-il de minimiser deux risques :

- solliciter l'imagination du répondant au-delà de sa capacité à imaginer sur la base de la proposition présentée et de sa connaissance limitée des métiers ;
- entraîner de tels efforts d'imagination que l'épreuve devienne fastidieuse pour le répondant, qui alors répond n'importe quoi, ou abandonne la poursuite de celle-ci.

Il faut aussi veiller à ce que les choix s'appliquent bien aux activités, et donc aux catégories d'intérêts auxquelles celles-ci correspondent. Ceci nécessite que la formulation fasse appel le moins possible aux « processus régulateurs occultes d'orientation », c'est-à-dire « les processus économiques », « les processus de prestige » (ou d'allocation de position sociale), « la sécurité de l'emploi, les avantages sociaux, le confort dans le travail ».

D'autre part, l'instrument visant notamment un public « défavorisé », les propositions ne doivent pas évoquer la nécessité d'une technicité élevée, même si, de fait, l'exercice du métier correspondant la requiert, supposant une formation que le répondant ne possède pas, et qu'il n'envisage pas de posséder, ou qu'il ne pourrait peut-être pas acquérir.

Le vocabulaire et le style utilisés doivent être adaptés à tout public. Il en découle que mieux vaut une proposition évoquant approximativement un métier, mais représentative d'une des échelles de l'inventaire, aisément compréhensible par les répondants, qu'une formulation plus rigoureuse du point de vue d'un technicien de l'emploi, mais qui serait mal comprise par une proportion significative des répondants.

### **Production des items**

Les items (un peu plus d'un millier d'activités) ont été produits à partir de référentiels de métiers, puis reformulés en fonction des contraintes définies. Les activités s'éloignaient de la rigueur de description des métiers les ayant suscitées, mais étaient supposées gagner en signification psychologique.

### **Sélection des items**

Le nombre d'activités à soumettre à expérimentation résulte d'un compromis entre le souhait de tester le plus grand nombre possible de propositions, afin d'élever le taux de sélection de celles-ci, et la nécessité de maintenir la durée d'application des questionnaires dans les limites de l'acceptable. Ceci a nécessité d'optimiser en amont la liste d'activités, de telle sorte que chaque activité soumise à l'expérimentation soit aussi pertinente que possible. Le questionnaire nécessitant 180 « bonnes » activités (voir plus loin), le double, soit 360 items, ont été soumis au test.

### **Construction des questionnaires d'enquête**

Les activités ont été affectées a priori aux échelles Aid'Orient'. Chaque activité a été qualifiée selon deux critères croisés : thème ou groupe d'activités à l'intérieur de l'échelle ; item plutôt mixte, masculin ou féminin. Les items supposés mixtes ont été préférés aux items supposés comme étant plutôt typiques de l'un des deux sexes.

Deux questionnaires (A et B) « équivalents » (sur la base de l'affectation a priori aux échelles) de 180 items ont été construits, les échelles supposées apparaissant selon un ordre défini aléatoirement.

## **Première expérimentation**

### **Affectation des items aux échelles**

Des experts (68), choisis en fonction de leur expérience du travail de conseil auprès des jeunes et de la connaissance des représentations de ceux-ci qui en résulte, ont été chargés d'affecter chacune des activités à une des échelles de l'inventaire.

Ils disposaient de documents et de consignes écrites strictes. Ils devaient, selon une procédure précise, affecter les 360 items aux échelles et signaler les items leur semblant inadaptés en considération des objectifs visés par l'épreuve (formulation trop compliquée, mots difficiles...).

Des indicateurs et un protocole d'exploitation des réponses ont été définis afin de sélectionner les meilleurs items.

### **Test des items auprès des jeunes**

L'objectif de ce volet de l'expérimentation est double : tester la compréhensibilité de chaque activité, et sa capacité à favoriser l'expression d'un choix ou d'un rejet ; mesurer la « popularité » ou « attrait » de chacune des activités, face aux répondants de chaque sexe (les intérêts professionnels constituant une des variables psychologiques qui les différencie le plus) en vue de la construction des items de l'inventaire.

L'échantillon, correspondant au public-cible de l'épreuve, a été constitué de 1 498 jeunes scolarisés (17 établissements (collèges et lycées) de l'enseignement public offrant une grande diversité de niveaux scolaires selon les établissements).

L'expérimentation a été présentée aux jeunes sous l'intitulé « Enquête sur les préférences professionnelles des jeunes ». Les animateurs des passations disposaient de consignes, afin que soit garantie la standardisation de la passation et recueillies des données qualitatives (questions ou remarques des jeunes). Il a été demandé aux jeunes, pour chaque activité professionnelle, de cocher OUI (j'aimerais faire cette activité), NON (je n'aimerais pas faire cette activité), JNSP (je ne vois pas ce que représente l'activité proposée, ou je ne sais pas dire si j'aimerais ou n'aimerais pas le faire). Figuraient aussi deux questions ouvertes « Les métiers que j'aimerais faire sont : » et « Les métiers que je n'aimerais pas faire sont : ».

### **Synthèse des résultats**

A l'issue de cette expérimentation, on dispose pour chaque item, des informations suivantes :

- affectation de chaque item aux échelles Aid'Orient', identification de l'échelle dominante, et pour cette échelle : pourcentage du score maximum théorique ; pourcentage du score observé ; structure du score obtenu par l'item (en pourcentages), selon qu'il s'agit de choix exclusifs : en première ou en seconde position ;
- dispersion de l'affectation de l'item face aux échelles autres que l'échelle dominante ;
- par échelle, et pour chacun des 360 items, expression des jeunes, selon le sexe, mesurée à travers les scores de réponse : OUI ; NON ; JNSP ; non-réponse ;
- données qualitatives : questions et réactions recueillies à l'occasion des passations et commentaires des experts.

Le score de réponses « OUI » obtenu par une activité est considéré comme « indice de popularité » de cette activité pour le sexe correspondant.

### **Elaboration de la version provisoire**

#### **Sélection des items**

Classées par échelle, les activités ont été sélectionnées, séparément pour la forme masculine et la forme féminine, en recoupant les informations quantitatives (scores obtenus) et les informations qualitatives (communiquées par les experts ou les animateurs des passations), par élimination sur la base de divers critères. De fait, la sélection des « meilleurs » items a pris la forme de l'élimination des « moins bons » d'entre eux. Une approche strictement statistique de cette opération aurait eu le mérite de la simplicité, mais se serait avérée trop réductrice. Les items ont été examinés un par un, sur la base de principes définis.

Sur 180 activités retenues pour chaque forme, 133 sont communes aux deux formes, et 47 spécifiques de la forme masculine ou féminine.

#### **Choix du mode de réponse**

La comparaison par paire avec choix forcé a été retenue, car ce mode facilite le choix du répondant qui n'a à considérer simultanément que deux propositions et permet de « forcer » l'émergence d'un profil, lorsque les intérêts sont peu différenciés, même s'il n'est pas exempt d'inconvénients, au plan statistique par exemple ; cet inconvénient est toutefois limité lorsqu'on vise à identifier la hiérarchie des préférences et non à effectuer la mesure en valeur absolue des intérêts, et pour le répondant lui-même qui est obligé de choisir, même entre deux propositions qu'il aime ou déteste également. Notons enfin que, le répondant devant choisir une activité, et par là même en rejeter une autre, on ne peut savoir s'il a réellement choisi une activité (choix positif), s'il a surtout rejeté l'autre (choix négatif), ou s'il a simplement effectué un choix entre deux activités qu'il aimait ou détestait également, ou qui lui étaient toutes deux indifférentes (choix aléatoire).

#### **Structure du questionnaire**

Le questionnaire est construit de telle sorte que chaque échelle soit comparée à chacune des autres. Chaque item comporte deux activités professionnelles évoquant chacune une échelle différente. Cette comparaison nécessite  $(n(n-1)/2)$  items, où  $n$  est le nombre d'échelles, soit 45 items pour 10 échelles. Les combinaisons ont été ordonnées de manière aléatoire, en veillant toutefois à ce qu'une même échelle ne soit pas évoquée dans deux items consécutifs. Le questionnaire comporte deux parties équivalentes (donc 90 items au total). Il est ainsi possible de comparer les résultats obtenus à chacune des deux parties du questionnaire (méthode de la bipartition, ou *split-half method*). Les couples d'échelles évoqués par les items apparaissent dans le même ordre dans les deux moitiés du questionnaire ; toutefois, l'ordre d'apparition des échelles à l'intérieur de l'item dans la première et la seconde moitiés est inversé.

#### **Construction des items**

Les items ont été construits séparément pour chaque forme (masculine et féminine). Pour que le choix de l'activité de l'item s'applique à l'échelle correspondante, et non pas à l'activité la plus « populaire » chez les répondants du sexe considéré, les paires d'activités ont été constituées de telle sorte que la différence de popularité entre activités appariées soit aussi réduite que possible.

## Validation de la version provisoire

L'expérimentation de la version provisoire a été réalisée, à travers une version informatisée et une version « papier-crayon », tant auprès de jeunes scolarisés (1587 protocoles collectés), que de jeunes ayant cessé leur scolarité.

Les résultats obtenus selon le mode de passation ont été comparés pour les répondants de chaque sexe. La comparaison effectuée a consisté à tester, pour les distributions de chaque échelle Aid'Orient' et chaque indice Holland, les hypothèses d'égalité des variances (F de Snedecor), puis des moyennes (t de Student). Elle a montré la nécessité de recourir à deux étalonnages différents, selon le mode de passation.

La structure du questionnaire interdit la référence à des normes. En effet, le mode de réponse (comparaison par paires avec choix forcé) entraîne que toutes les notes sont corrélées entre elles : une note dans une échelle n'est obtenue qu'en abaissant les notes dans les autres échelles. Toutefois, on observe dans la distribution des scores, et selon le sexe, des dominantes, par ailleurs cohérentes avec celles qui se dégagent des divers travaux sur les intérêts professionnels. Aussi les scores bruts (échelles Aid'Orient' et indices Holland) sont-ils pondérés, par comparaison avec les scores observés auprès des échantillons de référence (masculin et féminin et selon le mode de passation) selon des étalonnages en 9 classes normalisées.

Une étude psychométrique a été réalisée ; elle figure dans le manuel de l'épreuve et porte sur : intercorrélations entre les dimensions de l'épreuve (les 10 échelles Aid'Orient' et les 6 indices Holland) ; homogénéité d'ensemble des échelles (KR 20, Kuder-Richardson) ; homogénéité des échelles selon les deux moitiés du questionnaire (bipartition, ou *split-half*) ; corrélations items-test ; analyse factorielle avec rotation Varimax ; fréquences de choix des items.

## Version définitive

L'épreuve est éditée depuis 1993 sous forme « papier-crayon » et 1999 sous forme électronique (logiciel), celui-ci permettant la passation interactive ou la saisie de protocoles issus de la passation « papier-crayon ».

Le logiciel Aid'Orient' est « Reconnu d'intérêt pédagogique » (RIP) par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie depuis juin 2001.

Les utilisateurs habilités à utiliser Aid'Orient' sont les Psychologues (au sens de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et textes suivants).

Applicable dès le cycle d'orientation du collège, y compris en SEGPA, elle l'est également à une partie du public en recherche d'insertion (dispositif 16-25 ans).

### Restitution des résultats

Le protocole de résultats destiné au jeune rend compte de ses résultats aux 10 échelles Aid'Orient' et aux 6 indices Holland (RIASEC) sous forme d'histogrammes, pondérés sur la base d'un étalonnage en 9 classes normalisées (un étalonnage spécifique est utilisé, en fonction du mode de passation de l'épreuve, informatisée ou « papier-crayon » et selon le sexe).

Le Conseiller dispose en plus de six tableaux : scores bruts observés à chacune des échelles Aid'Orient' (avec des informations pour chaque moitié du questionnaire) et aux indices Holland, nombre de choix A ou B, réponse (A ou B) à chaque item. En outre, dans le cas de la passation interactive, il dispose des temps de réponse à chacune des sections de l'épreuve et des temps de réponse pondérés à chacun des 90 items. Ces informations lui permettent d'évaluer la validité du protocole, de l'interpréter et lui fournissent des matériaux utilisables au cours de l'entretien de restitution des résultats.

## 2. La classification de métiers et emplois d'Aid'Orient'

### Introduction

Après évaluation de la validité du protocole et interprétation de celui-ci par le psychologue, la restitution des résultats contribue à une meilleure connaissance de soi pour le répondant.

La réalisation d'un processus d'orientation ou de construction du projet professionnel, dans lequel on attend du sujet qu'il devienne un acteur de sa propre orientation, suppose d'engager des actions concrètes et notamment de s'informer sur « l'univers des métiers ».

Le recours à une classification de métiers sur la base des mêmes catégories d'intérêts que celles de l'inventaire permet de mieux organiser cette recherche d'information.

Toutefois, Aid'Orient' ne s'inscrivant pas dans une logique d'« appariement de profils », qui reposerait sur une conception de l'orientation selon laquelle il existerait un bon choix à l'exclusion d'autres choix a priori moins pertinents, il n'existe dans le logiciel aucune liaison directe entre le test psychologique et la classification de métiers. En outre, un avertissement rappelle à l'utilisateur que la production d'une liste de métiers correspondant à un profil ne doit être effectuée qu'après avoir validé le protocole correspondant.

## **Cadre théorique**

Les inventaires ou questionnaires d'intérêts professionnels comportent souvent une classification de métiers. Celle-ci peut consister en une liste succincte fournissant quelques exemples de métiers représentatifs des échelles de l'instrument, jusqu'à une classification dont la vocation est de couvrir l'ensemble des métiers. Deux approches sont examinées ici à travers quelques exemples et sans souci d'exhaustivité, selon qu'elles sont centrées sur les personnes exerçant les différents métiers ou les métiers, tels que décrits par un ou des référentiels.

### **Approche centrée sur les personnes exerçant les différents métiers**

Celle-ci consiste à examiner les résultats obtenus par des professionnels exerçant divers métiers au questionnaire d'intérêts, afin de déterminer à quelle(s) échelle(s) du questionnaire affecter chacun des métiers.

Holland considère le score le plus élevé à une des échelles, alors que Strong et Kuder s'intéressent eux à la différence des scores des professionnels exerçant chacun des métiers avec celui d'un groupe de référence, même si leur approche diffère en ce qui concerne la définition du « groupe de référence ».

Dans les deux cas, il serait nécessaire de faire passer le questionnaire à des échantillons d'individus des deux sexes (il existe deux classifications distinctes, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes) et représentatifs de toutes les professions ; dans la pratique, il est procédé par extension progressive de la classification initiale à d'autres professions non encore classées.

Cette approche semble reposer sur un postulat implicite : les professionnels dont les profils vont servir de référence exercent une activité conforme à leurs intérêts professionnels. L'observation de la réalité nous montre que l'accès aux emplois et aux métiers s'effectue généralement dans l'ignorance des réels intérêts professionnels des intéressés. Quand bien même ceux-ci sont ou seraient connus, les contraintes du marché du travail, l'importance des « effets d'opportunité », ne permettent que rarement de les prendre en compte.

La démarche pourrait être pertinente si l'on admettait l'hypothèse selon laquelle l'exercice d'une activité (selon un délai d'exercice à définir) pouvait fonder l'intérêt pour celle-ci, par exemple en s'appuyant sur les travaux relatifs à l'adaptation et en supposant que celle-ci n'est pas que de façade. Ceci est toutefois contradictoire avec de nombreux travaux qui montrent la stabilité des intérêts professionnels, qui apparaissent ainsi liés à la personne plus qu'au contexte de son activité.

### **Approche centrée sur les métiers, tels que décrits par un ou des référentiels**

C'est l'approche utilisée par Benedetto pour classer les 450 professions du guide Onisep des métiers et des formations (paru en 1976 et 1977) suivant une hypothèse inspirée de la théorie de Holland. La classification repose sur l'analyse des trois rubriques (nature du travail, conditions d'exercice de l'emploi et formations et qualités nécessaires) du descriptif détaillé de chacune des professions du guide, classées selon 2 lettres-codes.

L'Inventaire d'Intérêts Professionnels de Rothwell-Miller, forme révisée IRMR par Bernard J.-L. et Priou P. (1994) est complété par une « Banque de métiers IRMR » qui est une liste de 609 professions sélectionnées à partir d'une consultation de différents référentiels. Cette classification repose sur une analyse des contenus et milieux de travail qu'impliquent généralement les professions sélectionnées, catégorisées par rapport aux 6 types de personnalité du modèle de Holland J.L. et aux 12 dimensions d'intérêt définies par Rothwell J.W. et Miller K.M. Les auteurs mettent en garde l'utilisateur sur le fait que « cette catégorisation se base sur une analyse globale, généralisante des métiers, et ne peut donc pas refléter toute la diversité des réalités professionnelles ». Ils précisent également que cette classification doit « être considérée comme un instrument essentiellement pédagogique, devant servir de base de réflexion et de discussion avec le sujet ayant passé l'IRMR, et non comme un outil permettant à lui seul de prendre des décisions finales d'orientation », et « les informations fournies par la Banque de métiers devront être utilisées à leur juste valeur, c'est-à-dire en étant considérées comme un élément de réflexion parmi d'autres dans la validation globale d'une orientation ».

Cette approche présente l'avantage d'éviter les biais induits par les mécanismes d'allocation des emplois. Elle se concrétise par une classification unique pour les deux sexes. Elle connaît toutefois certaines limites, soit liées au référentiel utilisé (il s'avère souhaitable de s'appuyer sur plusieurs référentiels plutôt que sur un seul), soit liées à l'analyse documentaire, si celle-ci ne s'articule pas avec une connaissance « encyclopédique » quant au contenu des métiers et « de terrain » quant à la nature de cette connaissance.

### **Méthodologie d'élaboration de la classification de métiers et emplois d'Aid'Orient'**

L'approche retenue pour cette classification est centrée sur les métiers, tels que décrits par des référentiels et diverses autres sources. La qualification des métiers et emplois selon les catégories d'intérêts vise à répondre à la question : quels intérêts professionnels ce métier ou cet emploi est-il susceptible de satisfaire ?

## **Sélection des métiers et emplois de la classification**

Une sélection a dû être effectuée parmi les appellations de métiers et emplois de la base d'Aid'Orient', constamment actualisée, qui en compte aujourd'hui environ 30 000. Eu égard au public-cible de l'épreuve (adolescents, jeunes en insertion), les métiers et emplois auxquels un accès direct est possible à l'issue des études, et particulièrement des études courtes, ont été privilégiés, au détriment des métiers et emplois nécessitant une haute technicité et des études longues et très spécifiques. Ceux-ci sont néanmoins représentés, afin que s'ils correspondent au profil du répondant, un accès soit ouvert en direction des répertoires et fiches métiers, dans lesquels les intéressés pourront en découvrir bien d'autres. Un certain nombre de métiers et emplois « stéréotypes », souvent cités par les jeunes et présents dans la plupart des classifications similaires, figurent dans la classification, même s'ils n'appartiennent pas à la cible visée.

## **Affectation des métiers et emplois aux échelles Aid'Orient'**

La méthode utilisée pour élaborer la classification de métiers et d'emplois d'Aid'Orient' a consisté à considérer globalement chaque métier et emploi retenu afin d'identifier les catégories d'intérêts qu'il pouvait satisfaire. Cette analyse a été effectuée à partir du « Répertoire opérationnel des métiers et des emplois » (ROME) de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) dont chaque fiche présente une agrégation de métiers et emplois (de nombre variable) partageant des compétences communes.

L'examen a porté sur les compétences requises pour exercer les métiers et emplois de l'agrégation (savoir-faire, savoir-être, capacités), les conditions dans lesquelles s'exerce le métier (l'environnement, le contexte...) et les conditions d'accès aux métiers et emplois de l'agrégation, en particulier le type de formation requise. La synthèse de ces données a permis de déterminer une affectation pour l'agrégation à une ou plusieurs échelles. Chacun des métiers et emplois retenus pour figurer dans la classification a été examiné individuellement, afin d'affiner le profil d'intérêts déterminé pour l'agrégation. Pour ce faire, il a été nécessaire de recourir à d'autres sources d'information sur les métiers.

Certaines agrégations de métiers et d'emplois se situent dans la même configuration d'intérêts professionnels ; d'autres comprennent des métiers et emplois correspondant à des configurations d'intérêts différentes. Des situations de travail différentes, déclinées à travers les « spécificités » de chaque fiche, peuvent renvoyer à des configurations d'intérêts différentes, notamment en précisant le profil attribué à l'agrégation. De même, au niveau de l'appellation, on observe qu'elle peut correspondre à des situations de travail très homogènes et faisant appel à la même configuration d'intérêts ou très différentes et faisant appel à des configurations d'intérêts différentes selon chacune de ces situations de travail.

Si, lorsqu'on construit un inventaire d'intérêts professionnels, après avoir défini des échelles, on peut construire des items relativement « purs » correspondant à celles-ci, il en va différemment lorsqu'on classe l'ensemble des métiers et emplois selon ces mêmes catégories d'intérêts. En effet, ceux-ci s'imposent à nous à travers leur réalité et la configuration d'intérêts qu'il sont susceptibles de satisfaire, que cette configuration soit cohérente avec les modèles en matière d'intérêts professionnels, ou non. Certains métiers sont des illustrations relativement « pures » d'une catégorie d'intérêts professionnels, alors que d'autres renvoient à plusieurs catégories d'intérêts. Il apparaît ainsi arbitraire de déterminer a priori que tous les métiers seront désignés par un, deux ou trois codes.

## **Affiner la typologie des intérêts**

Lors de l'affectation des métiers et emplois aux 10 échelles d'Aid'Orient', il est bien vite apparu que chaque échelle correspondait à une grande diversité de situations de travail et que, bien que s'inscrivant dans le cadre de l'échelle attribuée, les intérêts susceptibles d'être satisfaits par ces situations de travail n'étaient pas, eux-mêmes, strictement identiques. Dans la perspective de classer un grand nombre de métiers et emplois, il est alors apparu pertinent de définir des sous-ensembles relativement homogènes, plus fins que l'échelle dans le cadre de laquelle ils s'inscrivent, soit des sous-échelles. La définition des sous-échelles a consisté en une démarche itérative, par segmentations et réorganisations successives, lors du travail d'affectation des appellations. Les sous-échelles sont aujourd'hui au nombre de 49. Cette structure n'est pas définitivement stabilisée. Néanmoins, son application à un grand nombre d'appellations suggère que, compte tenu de la taille et de la représentativité de l'échantillon, elle ne devrait plus évoluer qu'à la marge.

## **Résultats**

Cette classification comporte près de 3 000 appellations de métiers ou emplois classées selon les configurations d'intérêts (une ou deux échelles Aid'Orient') et par ordre alphabétique d'intitulé. Elle fournit ainsi des clés d'entrée dans la documentation sur les métiers, dans le cadre d'une recherche active d'information.

De nombreux métiers sont connotés comme typiquement « masculins » ou « féminins ». Ces représentations ne sont probablement guère de nature à favoriser l'établissement de la parité homme/femme. La classification présente les libellés masculins et féminins juxtaposés, sauf, bien entendu, lorsque l'appellation revêt une forme épiciène, au sens de « substantif gardant la même forme, mais variant en genre, selon le sexe désigné ».

Un mode d'utilisation de la classification a été défini, non seulement à partir des résultats obtenus au test Aid'Orient', mais aussi à partir des résultats obtenus à l'aide d'autres inventaires ou questionnaires d'intérêts professionnels, en distinguant parmi ceux-ci selon qu'ils fournissent un profil de type Holland (RIASEC) ou un autre type de profil.

On observera, pour conclure, que ce travail d'application de la théorie a lui-même produit de la théorie, à travers l'affinement de la typologie des intérêts.

## Bibliographie

- Benedetto P. (1978). *Classification des Professions du Guide Onisep suivant la théorie de Holland*. Paris : Onisep, Etudes et Recherches n° 78/2.
- Bernaud J.-L. & Priou P. (1994). *Forme révisée IRMR de l'inventaire d'Intérêts Professionnels de Rothwell-Miller*. Issy-les-Moulineaux : Editions Scientifiques et Psychologiques.
- Dupont J.-B., Gendre F., Berthoud S. et Descombes J.-P. (1979). *La Psychologie des Intérêts*. Paris : Presses Universitaires de France, Collection le Psychologue n° 19.
- Dupont J.-B. (1987). Les intérêts, leur évolution et leur mesure. In C. Levy-Leboyer & J.-C. Spérandio, *Traité de Psychologie du Travail*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Paineau A. (1993). *Manuel de l'inventaire d'intérêts professionnels Aid'Orient'*. Issy-les-Moulineaux : EAP Editions.
- Paineau A. (1994). Un inventaire d'intérêts professionnels informatisé destiné aux jeunes. In J.-L. Bernaud, J.-B. Dupont, P. Priou & P. Vrignaud, *Les questionnaires d'intérêts professionnels, Recherches et outils pour l'orientation scolaire et professionnelle*. Issy-les-Moulineaux : EAP Editions.
- Paineau A. (2002). Prise en compte des publics de bas niveau dans la construction d'un inventaire d'intérêts professionnels. In (sous la direction de P. Vrignaud & J.-L. Bernaud) *L'évaluation des intérêts*. Collection « Evaluation et diagnostic » sous la direction de J. Grégoire. Editions Mardaga. (à paraître).